



RÉSIDENCE  
AQUITAINE

69-73 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

C O N S E I L S Y N D I C A L

**sergic**

*Agence de Boulogne*

*41/43 rue Paul Bert*

*92100 Boulogne-Billancourt*

Mars 2023

*A l'attention des copropriétaires, locataires et résidents*

## **MODE OPERATOIRE POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE**

Depuis le début des raccordements internet par fibre optique, la copropriété et plusieurs résidents ont subi de nombreux incidents provoqués par des intervenants pressés, insuffisamment formés, pourtant mandatés par des fournisseurs d'accès connus...

A la suite de ces coupures intempestives de connexion internet et au vu de l'état déplorable des câbles emmêlés et pendant des coffrets dédiés dans les parkings (qui ont dû être remis en bon ordre récemment par la société COVAGE), il est donc apparu nécessaire de faire un rappel des conditions d'accès et modes opératoires pour la Résidence (figurant pourtant déjà en page 8 du livret d'accueil). En effet, même quand les incidents sont dus aux intervenants, la responsabilité du « donneur d'ordre » est engagée et pourra conduire à une demande de remise en conformité à ses frais.

Principe : il est indispensable **de pouvoir garantir à tous la pérennité de ce service** en respectant les consignes d'installation correcte au niveau des paliers et en vérifiant le respect de l'intégrité des boîtiers de pied d'immeuble dans les parkings par les prestataires (sous-traitants) des fournisseurs d'accès.

- Lors de la fixation d'un rendez-vous d'installation de la fibre, vous devez prévoir d'être présent, prévenir que l'installateur doit passer à la loge pour s'informer des installations communes existantes, s'enregistrer et déposer une pièce d'identité.

- **Au niveau des paliers d'étage**, parties communes de l'immeuble, il est obligatoire de demander **l'accord préalable du syndic** pour les éventuels percements et le passage sous goulotte lorsqu'il n'est pas possible de passer la fibre par les gaines existantes (validation à donner par le gardien) sans oublier la remise en état du palier après travaux. Il importe également de veiller au niveau du boîtier d'étage à faire respecter par l'installateur les branchements préexistants de vos voisins.

- **Dans les Parkings**, il est demandé au résident **d'accompagner l'installateur** pour superviser le travail de raccordement dans les coffrets dédiés, mutualisant les raccordements de fibres de différents opérateurs. Il est fortement recommandé de prendre une photo du coffret, avant et après, pour, en cas de litige, pouvoir se retourner contre le fournisseur d'accès et sa société installatrice.

Ces recommandations sont également valables en cas d'intervention suite à un dysfonctionnement.

Merci d'avance à tous...